BOGBGBGBG

Le 17 juin 2024, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe COMMERÇON, Maire.

<u>Présents</u>: MM. Philippe COMMERÇON, Christian PERRAUD, Michel ANDRÉ, Fabrice ANDRÉ, Thierry MENNETRIER, Stephan OLCZAK et Mmes Muriel DERRUAZ, Margarita MARTIN DELGADO, Sophie PICOD et Laurence ROI.

<u>Absents excusés</u>: M. Laurent CLÉMENT-ROBIN qui a donné pouvoir à M. Philippe COMMERÇON, M. Éric GIROUX qui a donné pouvoir à M. Christian PERRAUD, Mme Véronique CHARLOT qui a donné pouvoir à Mme Muriel DERRUAZ, et M. Serge MAITRE.

Secrétaire de séance : Mme Muriel DERRUAZ.

Nombres de Membres:

En exercice: 14 - Présents: 10 - Votants: 13.

Le quorum est établi, la séance du conseil municipal peut démarrer.

80 R8 80 R8 80 R8

Ordre du jour de la séance :

- > Arrêt du Procès-Verbal du 13 mai 2024
- Délibération : Adhésion à l'Association Le Souvenir Français Comité de Mâcon
- Questions diverses

2000

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Délibération : Vente du Kangoo

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents, cet ajout à l'ordre du jour.

ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DU 13 MAI 2024

À l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 13 mai 2024 est arrêté par le conseil municipal, sans observation.

M. le Maire et Mme DERRUAZ, secrétaire de séance, ont signé le PV.

DÉLIBÉRATION N° 32-24 : ADHÉSION À L'ASSOCIATION LE SOUVENIR FRANÇAIS COMITÉ DE MÂCON

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, l'Association Le Souvenir Français, ses statuts, elle a pour objet :

- 1° de conserver la mémoire de ceux et de celles qui sont morts pour la France au cours de son histoire ou qui l'ont honorée par leur engagement au service de la Nation, leurs actes héroïques ou toutes autres actions, notamment en entretenant leurs tombes ainsi que les monuments élevés à leur gloire, tant en France qu'à l'étranger;
- 2° d'animer la vie commémorative en participant aux cérémonies patriotiques nationales, en participant ou en organisant des manifestations locales qui rassemblent les différentes générations autour de leur histoire;
- 3° de transmettre le flambeau du souvenir aux générations successives en leur inculquant, par la connaissance de l'histoire, le sens du devoir, l'amour de la patrie et le respect de ses valeurs lors d'intervention ponctuelle (école, voyage en faveur du devoir de mémoire...).

L'adhésion au comité local du Souvenir Français Comité de Mâcon entraîne ipso facto l'adhésion à l'association nationale « Le Souvenir Français ». L'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle de 140,00 €.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- d'ADHÉRER à l'Association Le Souvenir Français Comité de Mâcon,
- d'INSCRIRE chaque année les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle de la commune, au chapitre 65 article 65748.

DÉLIBÉRATION N° 33-24 : VENTE DU KANGOO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2241-1, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande du garage THIVOLLE AUTOMOBILES SAS concernant la vente d'un véhicule communal : Kangoo − N° inventaire : 2016KANGOO (compte 21828 – acheté en 2016), au prix de 600,00 € TTC.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE la vente du véhicule communal Kangoo, pour un montant de 600,00 € TTC,

DIT que cette recette sera portée au budget communal 2024.

QUESTIONS DIVERSES

Point sur les travaux

- Travaux électriques salle des fêtes

M. PERRAUD informe le Conseil Municipal que le remplacement du compteur électrique de la salle des fêtes a été réalisé par ENEDIS le 12-06 dernier afin de pouvoir brancher les panneaux photovoltaïques sur le réseau.

L'entreprise ALHENA, chargée du lot « photovoltaïque » procèdera au raccordement de l'installation les 18 et 19-06.

Un bureau de contrôle devra ensuite valider l'installation, phase préalable obligatoire à la délivrance du Consuel, document indispensable pour souscrire un abonnement auprès d'EDF permettant l'injection de courant dans le réseau.

- Cimetière

M. PERRAUD informe le Conseil Municipal que le branchement électrique pour l'alimentation des caméras situées sur le site du Point d'Apport Volontaire de la route de Verzé (nouveau parking du cimetière) a été réalisé par ENEDIS.

L'éclairage solaire avec détecteur de mouvement du Point d'Apport Volontaire est en cours de réalisation par l'entreprise PIOT.

- Assainissement MBA

MBA a missionné une société afin de procéder à des relevés des canalisations des eaux usées de la rue du lavoir à la rue du château, pour les travaux à venir de mise en séparatif de l'assainissement.

Des sondages ont également été réalisés sur la partie étroite de la rue du château, afin de connaître la configuration des réseaux sous voirie.

A ce stade des études, il est prévu que les travaux seront réalisés en deux phases : la première concernera la rue du lavoir jusqu'à la place de l'église, et la seconde de la place de l'église jusqu'à la rue du château.

Le début des travaux est envisagé en fin d'année.

M. ANDRÉ M. fait part au Conseil Municipal:

- L'entreprise MARTINOT a installé les trois cuves de récupération d'eaux de pluie de l'ombrière, ce qui représente une réserve d'une capacité d'environ 20 m³ d'eau qui serviront pour les arrosages des arbres et des fleurs de la Commune.
- Le démoussage du toit de l'église par l'entreprise NOVA DECO est prévu à partir du 24-06.
- Les plaques avec les motifs « arbre de vie » du portail qui fermera l'enceinte de l'agrandissement du cimetière, ont été récupérées auprès d'ALPM.

L'entreprise SP2ID interviendra courant juillet pour la mise en peinture du portail et procéder à sa mise en place.

GRDF

M. le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Rendu d'Activité de la Concession 2023, transmis par GRDF.

Le Conseil Municipal prend acte de ce document.

Infos

- M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une rencontre avec M. Sébastien MARTIN, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental en charge des routes et infrastructures, accompagné par les techniciens de la DRI, se déroulera en Mairie le 25-06 prochain.

Cette réunion aura pour objet la restitution de l'étude diligentée par le Conseil Départemental, s'agissant de la mise en sécurité de la RD 17 sur le tronçon allant du giratoire de la Massonne (Charnay les Mâcon) à celui des 2 Roches (Prissé), comprenant notamment l'intersection RD17/RD 194.

Les Conseiller départementaux et les représentants de la commune de Prissé seront également présents.

- Une réunion s'est déroulée le 03-06 pour faire un point sur le restaurant scolaire, en présence des élus, du personnel communal concerné, de la directrice de l'école et des membres du sou des écoles en charge de la cantine scolaire.

Mme DERRUAZ a fait un retour sur cette réunion, et le compte-rendu a été projeté au Conseil Municipal.

- Le 06-06 dernier, Le Théâtre Scène nationale de Mâcon a proposé un spectacle intitulé « Dans le sens contraire au sens du vent » aux élèves des écoles du Val lamartinien.
- Ce spectacle qui s'est déroulé sous l'ombrière de la salle des fêtes, a accueilli près de 300 enfants répartis en deux séances. Les organisateurs ainsi que les artistes ont particulièrement apprécié l'ombrière, tant pour son cadre que pour sa praticité.
- Dans le cadre du concours départemental 2024 « Label Villes et Villages Fleuris 2024 », les élus, le comité de Fleurissement et l'agent communal ont accueilli le 10-06 dernier le jury départemental du fleurissement pour une visite des massifs et réalisations paysagères de la Commune. Le palmarès du concours sera connu en fin d'année.
- Six arceaux de stationnement de vélo mis à disposition gratuitement par par MBA ont été livrés à la commune. Il a été décidé d'en installer deux à la salle des fêtes, deux à l'école, un sur le parking du cimetière et un devant le Four à pain.

Les agents communaux seront chargés de leurs mises en place.

Mme MARTIN DELGADO fait un retour sur les différentes manifestations :

- La conférence sur Napoléon, intitulée « les 3 épouses de Napoléon » et présentée par M. HUMBRECHT a réuni une dizaine de personnes le 14-06, à l'église de Chevagny.
- La dernière réunion de préparation de la fête champêtre est fixée au 25-06, avec un rendez-vous sur site pour faire le point sur l'organisation matérielle.

Mme ROI fait un retour sur les différentes réunions auxquelles elle a participé :

- RÉSIDENCE HAMEAU DE L'EAU VIVE : suite au départ annoncé de plusieurs médecins sur le Val Lamartinien, le problème des soins médicaux à proximité de la résidence devient de plus en plus prégnant. Une possibilité de rénover le cabinet médical existant pour accueillir un nouveau médecin est actuellement en réflexion.
- SSIAD : face à la demande croissante d'heures d'intervention, l'association rencontre des difficultés pour recruter du personnel.

Ce même problème a été évoqué lors de l'assemblée générale de l'ADMR à laquelle M. le Maire a assistée.

La prochaine réunion est prévue le lundi 15 juillet 2024, à 20 h.

Procès-Verbal arrêté par le Conseil Municipal, lors de sa séance du 15 juillet 2024.

Le Maire, Philippe COMMERÇON La secrétaire de séance, Muriel DERRUAZ